

REGLEMENT D'EXAMEN BAC PRO CYBERSECURITE, INFORMATIQUE ET RESEAUX, ELECTRONIQUE

Diplôme Education Nationale N° (non publié) de niveau 4 / code RNCP : non publié

Le règlement d'examen du Bac Pro **Cybersécurité, Informatique et Réseaux, Electronique** dépend du contrat d'apprentissage signé par l'apprenant.

Diplôme préparé dans le cadre d'un contrat d'apprentissageUnités de certification professionnelles :

		Forme de l'épreuve	Coefficient
U2	Réalisation et maintenance de systèmes électroniques	CCF ⁽²⁾ TP	5
U31	Mise en œuvre de réseaux informatiques	CCF ⁽²⁾ TP	5
U32	Valorisation de la donnée et cybersécurité	CCF ⁽²⁾ TP	3
U33	Économie-gestion	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 2h	1
U34	Prévention-santé-environnement	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 2h	1
	Chef d'œuvre	CCF ⁽²⁾ oral / 15'	2

Unités de certification d'enseignement général :

		Forme de l'épreuve	Coefficient
U11	Mathématiques	CCF ⁽²⁾ écrit	1,5
U12	Sciences Physiques et Chimiques	CCF ⁽²⁾ écrit	1,5
U4	Langue Vivante Etrangère	CCF ⁽²⁾ oral + écrit	2
U51	Français	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 3h	2,5
U52	Histoire, Géographie et Enseignement Moral et Civique	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 2h30	2,5
U6	Arts appliqués et Cultures Artistiques	CCF ⁽²⁾ oral + écrit	1
U7	Education Physique et Sportive	CCF ⁽²⁾ pratique	1

Epreuves facultatives :

		Forme de l'épreuve
UF1	Langue Vivante II ⁽³⁾	EPFF ⁽¹⁾ orale / 20 min + 20 min préparation
UF2	Education Physique et Sportive ⁽⁴⁾	

(1) EPFF : Epreuve Ponctuelle en Fin de Formation

(2) CCF : Contrôle en Cours de Formation

Obtention du diplôme si moyenne d'examen supérieur ou égale à 10/20 (sauf si la moyenne dans les enseignements professionnels est inférieure à 10). Le titulaire d'un diplôme équivalent peut être dispensé de certaines épreuves certificatives après validation par les services du Rectorat.

(3) Langue Vivante : La langue choisie est obligatoirement différente de celle passée lors de l'épreuve obligatoire. La liste des langues proposées à l'épreuve facultative dans toutes les spécialités de baccalauréat professionnel est la suivante :

« allemand, amharique, anglais, arabe, arménien, berbère, bulgare, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu moderne, hongrois, islandais, italien, japonais, laotien, malgache, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, croate, suédois, tchèque, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, créole, gallo, occitan, tahitien, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, langues mélanésiennes, langue des signes française ».

(4) EPS : 1 activité au choix parmi les 5 suivantes : Natation de distance (800 mètres en crawl) _ Judo _ Tennis _ Rugby _ Danse (chorégraphie individuelle danse contemporaine selon les matières éligibles dans l'académie.

Diplôme préparé dans le cadre d'un contrat de professionnalisation

Unités de certification professionnelles :

		Forme de l'épreuve	Coefficient
U2	Réalisation et maintenance de systèmes électroniques	EPFF ⁽¹⁾ TP / 3h	5
U31	Mise en œuvre de réseaux informatiques	EPFF ⁽¹⁾ TP / 3h	5
U32	Valorisation de la donnée et cybersécurité	EPFF ⁽¹⁾ TP / 3h	3
U33	Économie-gestion	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 2h	1
U34	Prévention-santé-environnement	EPFF ⁽¹⁾ écrite / 2h	1
	Chef d'œuvre	EPFF ⁽¹⁾ Oral / 15 minutes	2

Unités de certification d'enseignement général :

		Forme de l'épreuve	Coefficient
U11	Mathématiques	EPFF ⁽¹⁾ écrit et pratique / 1h	1.5
U12	Sciences Physiques et Chimiques	EPFF ⁽¹⁾ écrit et pratique / 1h	1.5
U4	Langue Vivante Etrangère	EPFF ⁽¹⁾ écrit 1h + oral 10'	2
U51	Français	EPFF ⁽¹⁾ écrit 3h	2,5
U52	Histoire, Géographie et Enseignement Moral et Civique	EPFF ⁽¹⁾ écrit 2h30	2,5
U6	Arts appliqués et Cultures Artistiques	EPFF(1) écrit / 2h	1
U7	Education Physique et Sportive	EPFF(1) pratique	1

Epreuves facultatives :

		Forme de l'épreuve
UF1	Langue Vivante II ⁽³⁾	EPFF ⁽¹⁾ orale / 20 min + 20 min préparation
UF2	Education Physique et Sportive ⁽⁴⁾	

(1) EPFF : Epreuve Ponctuelle en Fin de Formation

(2) CCF : Contrôle en Cours de Formation

Obtention du diplôme si moyenne d'examen supérieur ou égale à 10/20. 20 (sauf si la moyenne dans les enseignements professionnels est inférieure à 10). Le titulaire d'un diplôme équivalent peut être dispensé de certaines épreuves certificatives après validation par les services du Rectorat.

(3) Langue Vivante : La langue choisie est obligatoirement différente de celle passée lors de l'épreuve obligatoire. La liste des langues proposées à l'épreuve facultative dans toutes les spécialités de baccalauréat professionnel est la suivante :

« allemand, amharique, anglais, arabe, arménien, berbère, bulgare, cambodgien, chinois, danois, espagnol, finnois, grec moderne, hébreu moderne, hongrois, islandais, italien, japonais, laotien, malgache, néerlandais, norvégien, persan, polonais, portugais, roumain, russe, serbe, croate, suédois, tchèque, turc, vietnamien, basque, breton, catalan, corse, créole, gallo, occitan, tahitien, langues régionales d'Alsace, langues régionales des pays mosellans, langues mélanésiennes, langue des signes française ».

(4) EPS : 1 activité au choix parmi les 5 suivantes : Natation de distance (800 mètres en crawl) _ Judo _ Tennis _ Rugby _ Danse (chorégraphie individuelle danse contemporain selon les matières éligibles dans l'académie.